



# Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale  
28 août 2017

Original : anglais

---

Seconde session ordinaire de 2017

29 et 30 août 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Questions financières, budgétaires et administratives

## Estimations de budget intégré pour l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour l'exercice biennal 2018-2019.

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

#### I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a étudié une version anticipée du rapport du directeur exécutif sur les estimations du budget intégré de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour l'exercice biennal 2018-2019 (UNW/2017/7). Durant l'examen du rapport, le comité a rencontré le directeur exécutif adjoint, qui a fourni des renseignements et des clarifications supplémentaires.

#### II. Budget intégré

##### A. Aperçu des ressources

2. L'ONU-Femmes propose un budget intégré avec des contributions volontaires prévues de 880 millions \$ pour l'exercice biennal 2018-2019, inchangé par rapport aux cibles de mobilisation des ressources pour l'exercice biennal 2016-2017. L'Entité demande également que le Conseil exécutif approuve une appropriation du budget institutionnel de 203,8 millions \$ (brut), représentant une augmentation de 7,4 millions \$, ou 3,7 % par rapport au budget 2016-2017, attribuable aux articles non discrétionnaires relatifs à l'inflation et aux frais de personnel, et une somme de 3 millions \$ pour des activités spéciales, compensée par l'application d'un taux de vacance plus élevé (UNW/2017/7, tableau 1). À l'égard des ressources du budget régulier, le Secrétaire général propose une somme de 16 295 800 \$ avant actualisation,

reflétant une augmentation nette de 1 206 100 \$, ou 8%, lorsque comparée avec l'appropriation révisée pour 2016-2017 (voir A/72/6 (Sect. 17), tableau 17.3).

3. Le rapport du budget intégré indique, au paragraphe 18, que les ressources totales prévues pour l'exercice biennal 2018-2019 sont projetées à 1 158,7 millions de dollars, y compris 880 millions de dollars de contributions volontaires prévues et 3 millions de dollars en d'autres revenus et remboursements à recevoir, avec le solde non dépensé reporté de 275,7 millions de dollars. Outre les ressources totales prévues de 1 158,8 millions de dollars, une somme de 460,5 millions de dollars constitue des ressources ordinaires (comprenant 57,5 millions de dollars de solde non dépensé) et une somme de 698 millions de dollars est prise en compte comme autres ressources (comprenant 218,3 millions de dollars de solde affecté non dépensé). L'utilisation totale des ressources pour la même période est de 948 millions de dollars, comprenant 403 millions de dollars pour les ressources ordinaires et 545 millions de dollars pour les autres ressources.

4. L'ONU-Femmes reste aligné avec le budget harmonisé basé sur les résultats et la méthodologie de classification des coûts appliqués par le programme de développement des Nations Unies, l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour les populations (FNUAP). Le document du budget indique que 83,8 pour cent des ressources seront consacrées aux activités de développement, 12,8 pour cent à la gestion et 2,9 pour cent à la coordination du développement des Nations Unies, et 0,3 pour cent aux activités à objectif particulier. L'ONU-Femmes conserve un cycle de budget de deux ans, tandis que les autres agences maintiennent un cycle de budget de quatre ans. Le budget intégré 2018-2019 proposé est guidé par les priorités établies dans le Plan stratégique 2018-2021 approuvé et les dispositions de la décision du Conseil d'administration 2013/2 sur un budget intégré et le recouvrement des coûts.

5. Le contexte stratégique des exigences de ressources comprend des activités relatives aux processus intergouvernementaux, telles que la déclaration de Beijing et la Plateforme pour l'action et l'Agenda 2030 pour le développement durable, de même que des activités en réponse aux évaluations indépendantes et l'examen de mi-parcours du plan stratégique 2014-2017. Le Plan stratégique répond à la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies (QCPR) (ibid., paras. 10 – 17).

## **B. Mobilisation des ressources**

6. Les questions relatives à la mobilisation des ressources sont décrites aux paragraphes 19 à 30 du rapport du budget intégré. Les contributions volontaires prévues pour la somme de 880 millions de dollars comprennent une somme de 400 millions de dollars de ressources ordinaires et 480 millions d'autres ressources. Le rapport du budget intégré indique de plus qu'ONU-Femmes reste sous le montant annuel de 500 millions de dollars en contributions volontaires annuelles, ce qui a été perçu par le Secrétaire général comme la projection de financement ferme devant être utilisée comme base pour la préparation du budget réel pour l'entité (voir également A/64/588, para. 50). Le rapport du budget indique également que 193 donateurs, y compris les États membres, les comités nationaux, d'autres donateurs et les agences des Nations-Unies ont soutenu l'Entité par des contributions volontaires pour les

ressources ordinaires, avec des partenariats stratégiques avec des donateurs non gouvernementaux ayant apporté approximativement 4,5 % des ressources en 2016.

7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un aperçu des financements prévu et réel pour 2014-2015, 2016 et 2017, comme suit :

Ressources (en millions de dollars américains)	2014-2015				2016-2017			
	2014		2015		2016		2017	
	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
Ressources ordinaires	160	164	180	136	180	142	200	Ne s'applique pas
Autres ressources	150	159	200	171	230	178	270	Ne s'applique pas
<b>Total</b>	<b>310</b>	<b>323</b>	<b>380</b>	<b>307</b>	<b>410</b>	<b>320</b>	<b>470</b>	<b>0</b>

8. Concernant l'augmentation des revenus réels, sous Autres ressources, de 178 millions de dollars en 2016 pour une somme prévue de 270 millions en 2017, et la baisse de 240 millions de dollars prévue en 2018, tel qu'indiqué dans le tableau 1 du rapport de budget intégré, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que les projections inférieures pour 2018 reflètent une estimation réaliste des revenus.

9. **Le Comité consultatif remarque que, à l'exception de l'année 2014, les fonds réels reçus sont restés régulièrement sous les sommes prévues. Bien que le Comité félicite ONU-Femmes pour ses efforts d'élargissement et d'approfondissement de la base de ses donateurs, il continue à encourager l'Entité à continuer de renforcer ses efforts de financement, notamment en s'engageant auprès du secteur privé, afin d'assurer la disponibilité de contributions volontaires suffisantes pour financer ses activités.**

### III. Budget institutionnel

10. Tel qu'indiqué ci-dessus, l'appropriation du budget institutionnel prévu de 203,8 millions de dollars (brut) représente une hausse de 7,4 millions de dollars, ou 3,7 %. Une comparaison des chiffres de la prévision estimée pour 2016-2017 par rapport au budget intégré proposé 2018-2019 est fournie à l'annexe II du rapport de budget intégré. Le tableau 4 du rapport du budget intégré offre un résumé des changements, tandis que les paragraphes 99 à 114 en fournissent un aperçu.

#### Frais de personnel

11. Le tableau 5 du rapport du budget intégré offre un aperçu des changements proposés pour 2018-2019 par rapport à 2016-2017. Les frais de personnel sont projetés pour une hausse de 8,7 millions de dollars, ou 4,4 %, notamment : (a) des hausses de coûts non discrétionnaires relatifs, *entre autres*, à la hausse des coûts de postes en raison des révisions de l'échelle de salaire, tel que déterminé par la Commission de la Fonction publique internationale (CFPI); des dispositions relatives au régime d'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) et le passif non

capitalisé pour les droits à prestation du personnel; partiellement compensé par un taux de vacance de 9 %, par rapport à 5 % en 2016-2017; et (b) les changements de volume reliés au personnel relatifs, *entre autres*, à un accroissement de la capacité opérationnelle en raison de l'internalisation de la fonction d'audit et de la compensation correspondante à cette fin par des remboursements réduits à l'UNDP (voir également les paragraphes 14 à 17 ci-dessous).

## Changements de postes

12. Les changements de postes proposés sont résumés aux paragraphes 115 à 131 du rapport du budget intégré et concernent un certain nombre de nouveaux postes, des déclassements et des mises à jour de postes existants, des annulations et des alignements de postes en lien avec : (i) le renforcement de la capacité de l'entité au pays et sur le plan régional; (ii) le réalignement du soutien du programme en lien avec les recommandations de l'évaluation de l'architecture régionale; (iii) la renforcement de la capacité opérationnelle; et (iv) le regroupement des fonctions de supervision.

### *Changements de postes liés à la capacité opérationnelle*

13. Tel qu'indiqué au paragraphe 127 du rapport du budget intégré, il est proposé de revaloriser le poste P-5 de Chef de la comptabilité en un poste D-1 Directeur adjoint, Gestion financière, pour permettre une surveillance de la planification financière et de l'intégration de données budgétaires et financières d'ONU-Femmes en plus de responsabilités de gestion financière récemment accrues en lien avec l'introduction des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), de même que des responsabilités de gestion nécessitant la supervision de 28 membres du personnel. **Le Comité consultatif remarque que l'IPSAS a été en place pendant un certain temps et que son introduction ne peut être considérée comme une justification pour la revalorisation d'un poste. Le comité considère également qu'une justification insuffisante a été fournie expliquant le besoin opérationnel pour un poste de niveau D-1 pour la gestion des opérations financières, en particulier en termes de charge de travail à gérer et de tous changements résultant dans les responsabilités.**

### *Changements de postes liés au regroupement de l'audit interne et des fonctions d'évaluation*

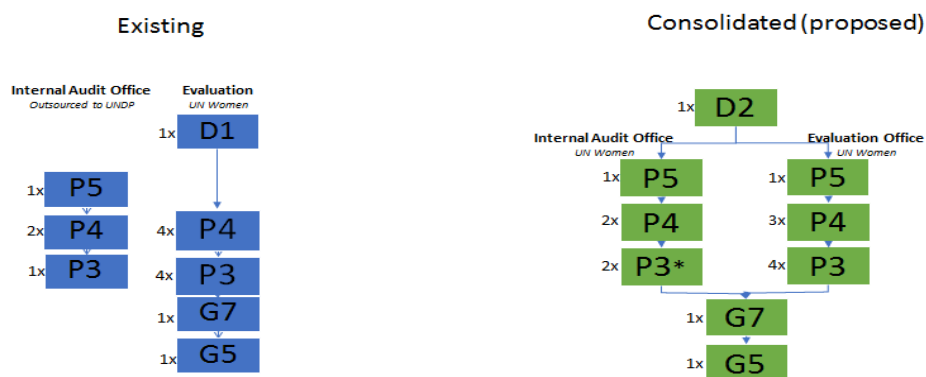
14. Le rapport du budget intégré indique que l'établissement d'un service d'audit interne est considéré cohérent avec les commentaires du Corps commun d'inspection (CCI) dans son rapport intitulé la Fonction d'audit dans les organismes des Nations-Unies, où le CCI a déclaré qu'une organisation serait tenue de gérer un minimum de 250 millions de dollars sur un exercice biennal pour justifier l'établissement d'une unité de surveillance interne (voir JIU/Rep/2010/5, para. 78). De plus, le Comité consultatif pour les questions d'audit d'ONU-Femmes a indiqué que l'entité peut souhaiter envisager l'option de fusionner la surveillance interne et les fonctions d'assurance dans une unité de surveillance (UNW/2017/3/Add.1, para 38).

15. Un aperçu à l'égard de l'établissement d'une capacité d'audit interne et le regroupement des fonctions d'assurance indépendante chez ONU-Femmes est fourni aux paragraphes 109 à 114 et 131 du rapport du budget intégré. Il est proposé de

remplacer l'externalisation actuelle des fonctions internes de l'UNDP, fournie par un accord de niveau de service devant expirer le 18 décembre 2017, et de consolider de telles fonctions chez ONU-Femmes et, à ce propos, de mettre à jour les postes D-1 Directeur de l'évaluation pour un poste D-2 Directeur afin de diriger les fonctions d'assurance interne d'évaluation et d'audit interne, tout en servant également de membre du Comité de direction. Les changements de personnel proposés sont les suivants : (a) concernant l'audit interne : 1 poste P-5 Chef de l'audit interne, deux postes P-4 et un P-3 Spécialiste en audit, précédemment externalisés, sont maintenant proposés à la création; de plus, un nouveau P-3 Spécialiste en audit est proposé; (b) à l'égard de l'évaluation : il est proposé de revaloriser un poste P-4 en P-5 Chef de l'évaluation; tel que mentionné ci-dessus, il est proposé de revaloriser le poste actuel D-1 Directeur de l'évaluation au niveau D-2 pour diriger les fonctions de surveillance (voir également le tableau ci-dessous). Il est également indiqué que le regroupement de l'audit interne et des fonctions d'évaluation réduirait les coûts de l'exercice biennal d'environ 900 000 \$.

16. Sur demande, le Comité consultatif a fourni un organigramme indiquant la capacité d'audit actuelle externalisée pour et fournie par l'UNDP, et la capacité d'évaluation actuelle chez ONU-Femmes, de même que la structure consolidée récemment proposée suivant la fusion de l'audit interne et les fonctions d'évaluation avec ONU-Femmes, comme suit :

**Tableau 1**  
Structure de surveillance consolidée actuelle et proposée



<b>anglais</b>	<b>Traduction</b>
<b>Existing</b>	<b>Existant</b>
<b>Internal Audit Office</b>	<b>Bureau d'audit Interne</b>
<i>Outsourced to UNDP</i>	<i>Externalisé pour l'UNDP</i>
<b>Evaluation</b>	<b>Évaluation</b>
<i>UN Women</i>	<i>ONU-Femmes</i>
<b>Consolidated (proposed)</b>	<b>Consolidé (proposé)</b>
<b>Internal Audit Office</b>	<b>Bureau d'audit Interne</b>
<i>UN Women</i>	<i>ONU-Femmes</i>
<b>Evaluation Office</b>	<b>Bureau d'évaluation</b>
<i>UN Women</i>	<i>ONU-Femmes</i>

**17. Le Comité consultatif est d'accord avec l'unité d'inspection conjointe et le Comité consultatif pour les questions d'audit d'ONU-Femmes sur le besoin de créer une fonction d'audit interne dédiée et le regroupement résultant de l'audit interne et des fonctions d'évaluation au sein d'ONU-Femmes. Le Comité consultatif recommande l'approbation de tous les changements de personnel proposé, à l'exception de la revalorisation proposée du poste D-1 au niveau D-2. Le comité considère qu'aucune explication suffisante n'a été fournie en appui du besoin d'un Directeur principal au niveau D-2 pour diriger les deux fonctions de surveillance, considérant la taille de l'entité et les activités d'audit interne associé et d'évaluation. De plus, le comité considère que la fonction de surveillance regroupée devrait donc être désignée comme « service » et non « division ».**

*Changements de postes liés à l'alignement du financement pour les fonctions normatives et opérationnelles d'ONU-Femmes avec la résolution de l'Assemblée générale 65/259*

18. Les questions concernant l'alignement du financement pour les fonctions normatives et opérationnelles d'ONU-Femmes et la résolution 65/259 de l'Assemblée générale sont décrites aux paragraphes 69 à 77 du rapport du budget intégré. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que l'analyse a conclu que 26 postes financés par les ressources extra-budgétaires effectuent des fonctions normatives et que, de ces derniers, cinq postes seraient considérés essentiels et seraient suffisants pour offrir un appui concernant les activités normatives au sein du mandat premier d'ONU-Femmes.

19. En lien avec le budget prévu du programme pour l'exercice biennal 2018-2019 et la récente analyse fonctionnelle conformément à la résolution 65/259 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a demandé que cinq postes extra-budgétaires soient financés par des ressources du budget ordinaire commençant avec le nouvel exercice biennal, à savoir : (i) un poste P-5 Chef du bureau de liaison de Genève d'ONU-Femmes et un P-4 Spécialiste de programme selon le sous-programme 1, support intergouvernemental et partenariats stratégiques et de coordination; et (ii) un poste D-2 Directeur de division des politiques, un poste D-1 Chef de section, Femmes et paix et sécurité, et un poste P-3 Spécialiste Statistiques et Suivi selon le sous-programme 2, planification et activités des politiques. Le Comité consultatif a recommandé l'approbation de la création de ces cinq postes (voir A/72/6 (Sect. 17), para. 124).

**20. Le Comité recommande que, si l'Assemblée générale approuve l'inclusion des cinq postes mentionnés précédemment selon le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019, le Conseil exécutif retire les coûts correspondants du budget institutionnel 2018-2019, réduise proportionnellement l'appropriation et augmente les ressources concernant les activités du programme. En ce sens, le Comité considère que le processus d'analyse fonctionnelle concernant la résolution 65/259 de l'Assemblée générale a été conclu.**

*Lignes hiérarchiques pour la Division des Ressources humaines*

21. Tel qu'indiqué dans l'annexe 1 du rapport du budget intégré, la Division des Ressources humaines dépendrait donc, quant au changement de disposition organisationnelle d'origine, directement du Bureau du Directeur exécutif. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que la raison principale de ce changement de la ligne hiérarchique est que le Directeur exécutif est personnellement engagé dans la fonction de ressources humaines en lien avec sa conviction que les employés d'ONU-Femmes sont le véritable actif et la force de l'entité, et que ce changement fournirait l'opportunité aux ressources humaines de stimuler les initiatives de changement directement sous les conseils du Directeur exécutif. **Le Comité consultatif considère cette justification insatisfaisante et est confiant que le Directeur exécutif fournira des renseignements supplémentaires sur le changement de ligne hiérarchique de la Division des Ressources humaines au Conseil exécutif au moment de considérer le présent rapport.**

### Questions diverses

22. En lien avec le personnel sous contrats de service, le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que de tels contrats sont utilisés principalement pour la mise en place de projets, tandis que les accords de services spéciaux, qui ont principalement une base de temps partiel, sont utilisés pour la prestation de services d'experts, de services consultatifs, de compétences techniques ou de connaissances spécialisées. La gestion des deux dispositifs est décentralisée et l'utilisation de tels contrats est comprise dans les examens d'audit. Le Comité a été informé, qu'en date du 31 mai 2017, 42 % des employés d'ONU-Femmes sont engagés sous contrats de travail, tandis que 58 % sont employés sans contrats de travail (30 % sont employés selon des contrats de services; 16 % sont des consultants suivant des accords de services spéciaux; et 12 % sont des bénévoles, des internes et des confrères de l'ONU). Le Comité consultatif rappelle que le Corps commun d'inspection (CCI), dans son rapport sur l'utilisation de personnel non-fonctionnaire et les modalités contractuelles associées dans les organisations des Nations-Unies, a déclaré que 64,5 % des employés d'ONU-Femmes étaient embauchés selon des contrats non-fonctionnaires, en mars 2012, et 56,47 % en mars 2013 (JIU/Rep/2014/8, annexe II).

23. Le Comité remarque la tendance accrue des contrats non-fonctionnaires et rappelle que le CCI, dans son rapport mentionné précédemment, a recommandé, *entre autres*, que les chefs exécutifs des organismes de l'ONU examinent l'utilisation du personnel non-fonctionnaire en vue d'identifier le personnel non-fonctionnaire de longue date sous relation d'emploi de facto et d'établir un plan pour mettre fin à l'utilisation prolongée inappropriée du personnel non-fonctionnaire. **Le Conseil consultatif prend note avec inquiétude que la part de personnel non-fonctionnaire est de nouveau en hausse et est confiant qu'ONU-Femmes réduira son recours à un tel personnel pour ses activités à son siège social et sur le terrain. Le comité a hâte de voir le progrès fait à cet égard en lien avec le rapport du budget intégré pour l'exercice biennal 2020-2021.**

## IV. Conclusion

24. **Sous réserve de sa recommandation aux paragraphes 13 et 17 ci-dessus, le Comité consultatif recommande l'approbation de la composante institutionnelle**

**des estimations du budget intégré d'ONU-Femmes pour l'exercice biennal 2018-2019, et recommande également que le Conseil exécutif approuve une appropriation de la somme de 203,8 millions de dollars (brut), y compris 31,4 millions de dollars pour la récupération des coûts des autres ressources.**